

heur, même dans l'ordre des choses temporelles. Il y a 12 Entretiens, où les extravagances & le funeste résultat de la nouvelle constitution sont excellemment développés. Le dernier qui a pour objet *le bonheur domestique*, est sur-tout plein de sentiment, & intéresse par l'acclamation des bons payfans qui apprennent par l'expérience & par l'aveu du cœur qu'on les a trompés.



Institutiones juris canonici, maximè privati, ordine Decretalium. Auctore Jac. Ant. Zallinger ad Turrim, S. S. Theologiæ ac juris utriusque doctore, & in lyceo catholico Augustano, ad S. Salvatorem canonum professeure publico ordinario. *Ausbourg, chez Rieger, 1793. 3 vol. in 12.*

* 1 Mai 1792, P. 23. C'EST la suite de l'excellent Traité de droit Ecclésiastique, que j'ai déjà fait connoître*. Ces trois volumes contiennent les décisions relatives au 3e. 4e. & 5e. livres des Décrétales. La bonne logique, la sûreté des principes, la justesse des conséquences, se font remarquer ici comme dans les volumes précédens*. Dans un tems où il paroît si peu de bons ouvrages en matière de jurisprudence, & où les anciens deviennent extrêmement rares, on ne sauroit trop s'empresseur d'accueillir ces fruits de l'érudition & de la sagesse : j'ai fait tout au monde pour faire refluer dans ces provinces ce que l'Allemagne (particulièrement la ville d'Ausbourg) offre encore de bon en ce genre,

* J'en ai fait présent, je ne fais à qui, dès que je le saurai, j'y joindrai les suivans.